

PROCES VERBAL DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2013

Sous la présidence de Claude CLAVERIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes SZYMKOWIAK Régine, PUCHEU Lina, LALANNE Patricia, LAFONT Dominique, MM. TANCOGNE Richard, DI GUISTO Thierry, GAUBE Denis, LABORDE Christian, ROLLIN Patrice.

ETAIENT EXCUSES : MM. MOREL Pierre, LARREY Jean-Marc, CHEVALIER Claude.

Ordre du jour

- **Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2013**
- **Présentation rapport prix et qualité du service SIAEP de CAUSSENS,**
- **Transfert de la compétence assainissement collectif au SIAEP,**
- **Assistance du Centre de Gestion pour rédaction du document unique,**
- **Achat de logiciels dans le cadre de la dématérialisation,**
- **Modification des statuts du Syndicat des Energies du Gers,**
- **Décision modificative du budget,**
- **Avenant marché cantine – salle des fêtes,**
- **SICTOM : emplacement des points de regroupement,**
- **Fonctionnement de la salle des fêtes : tarifs, convention, règlement,**
- **Vente carrelot Seguin,**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

1) Procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2013

Après lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation rapport prix et qualité du service SIAEP de CAUSSENS

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller un exemplaire du rapport prix et qualité du service 2012. Une discussion s'engage.

3) Transfert de la compétence assainissement collectif au SIAEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le SIAEP de CAUSSENS a modifié ses statuts et ajouté la compétence assainissement collectif. Il convient, maintenant que ces statuts ont été approuvés, de délibérer sur le transfert de cette compétence communale au Syndicat.

Il précisé que ce transfert se ferait au 1^{er} janvier 2014 et que les excédents réalisés par le Commune avant le transfert seraient reversés au budget communal.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à la majorité de 9 voix pour et une abstention (M. TANCOGNE) de transférer la compétence assainissement collectif au SIAEP de CAUSSENS à compter du 1^{er} janvier 2014.

4) Assistance du Centre de Gestion pour rédaction du document unique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. Dans ce cadre, il présente au Conseil Municipal une

proposition d'accompagnement du Centre de Gestion pour l'évaluation des risques professionnels, en partenariat avec le Fonds national de Prévention. Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette démarche et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

5) Achat de logiciels dans le cadre de la dématérialisation

Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat de logiciels compatibles avec la dématérialisation, qui doit être mise en place avant le 31 décembre 2014. L'achat de logiciel et la formation s'élève à 2 627.00 € H.T., la maintenance annuelle à 1 157.71 € H.T. La facture sera imputée sur l'exercice 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

6) Modification des statuts du Syndicat des Energies du Gers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 février 2013 approuvant la modification des statuts du SDE. Une modification de l'article 2.5 de ces statuts est nécessaire afin de ne pas empiéter sur les compétences du Conseil général du Gers comme suit : « Le Syndicat peut assurer, sur demande expresse de ses membres, l'étude et la réalisation des travaux de génie civil nécessaires au premier établissement des réseaux de communications électroniques ou aux interventions ultérieures sur ces réseaux, ainsi que la mise en place de tout ou partie des équipements techniques concourant à leur fonctionnement. Les conditions de mise en œuvre de cette compétence sont réglées par voie de convention entre le Syndicat et celui ou ceux de ses membres qui sollicitent l'intervention correspondante. Le Syndicat peut aussi intervenir pour la réalisation de travaux liés au déploiement de réseaux de communications électroniques, à la demande de collectivités non membres situées sur le territoire départemental du Gers. Cette intervention s'effectue dans les conditions définies par le droit en vigueur, notamment dans le cadre des dispositions prévues à l'article L 5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En pareil cas, la mise en œuvre de cette intervention donne lieu à l'établissement d'une convention ».

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette modification.

7) Décision modificative du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les honoraires de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre du marché de travaux de la salle des fêtes ont été réglés sur un compte d'attente avant le début des travaux. Il convient donc, afin de solder ces comptes, de transférer ces dépenses en investissement. Une décision modificative est nécessaire comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Art 238 – chap 041 : Avances versées sur immobilisations corporelles	+ 8 500.00 €
Art 2313 – chap 041 : Constructions	+ 8 500.00 €

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

8) Avenant marché cantine – salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition devenant concernant le lot n°8 électricité pour le déplacement de la VMC d'un montant de 500.00 € H.T.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cet avenant.

9) SICTOM : emplacement des points de regroupement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SICTOM a modifié le système de collecte et met en place des containers semi-enterrés. Il convient donc de déterminer l'emplacement des points de regroupement, sachant que l'emplacement doit être fait sur un terrain appartenant à la Commune. Une discussion s'engage : si les emplacements proposés sur le parking situé derrière la Mairie et à la Massescasse font l'unanimité, la question se pose pour les autres. En effet, ils doivent être situés dans des zones où les véhicules peuvent stationner sans danger pour la circulation et de façon à être pratique dans leur répartition sur la Commune.

Le Conseil Municipal décide de remettre à la prochaine réunion la décision définitive.

10) Fonctionnement de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission de sécurité a autorisé la réouverture de la salle au public. Il convient donc de modifier les tarifs d'utilisation de la salle et les modalités de location.

Les nouveaux tarifs sont fixés :

- Caution pour location de la salle des fêtes : 200 €
- Caution pour location de la cuisine : 200 €
- Location par les habitants de la Commune : gratuite
- Location par les associations de la Commune : gratuite
- Location par les associations et les particuliers extérieurs à la Commune :
 - Salle des fêtes : 200 €
 - Cuisine : 150 €
- Forfait nettoyage :
 - Salle des fêtes : 40 €
 - Cuisine : 40 €

La question est posée de l'utilisation du matériel de la cuisine.

En ce qui concerne les modalités d'utilisation de la salle, un état des lieux sera réalisé à la remise des clés à l'entrée et à la sortie : la personne signataire de la convention de mise à disposition devra être présente aux deux états des lieux. Il est préconisé de ne permettre qu'une seule utilisation de la salle par week-end, il sera cependant possible que deux associations l'utilisent à condition que les présidents de chacune soient présents lors d'états des lieux communs.

Il est proposé de mettre en place des clés sécurisées.

11) Vente carrelot Seguin

Suite à la vente par Monsieur MANSUY d'une partie de la propriété Seguin et à la demande du nouveau propriétaire, Monsieur le Maire propose

d'intégrer ce-dernier dans la vente du carrelot aux propriétaires riverains. En effet, la maison ayant une sortie sur le passage, il est en droit de le demander.

Renseignements pris auprès de Centre de Gestion, l'enquête publique n'a pas à être renouvelée et Monsieur PERRIN, nouveau propriétaire, s'est engagé à payer les frais de géomètre supplémentaires.

Le Conseil Municipal accepte de rectifier la délibération de vente de ce terrain en y incluant M. PERRIN.

12) Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en liaison avec le Conseil d'école, un courrier à destination des administrés est en préparation pour mettre en valeur le fonctionnement de notre école et attirer de nouveaux élèves.

La cérémonie des vœux sera organisée le vendredi 10 janvier 2014 à 19 heures.

Monsieur le Maire rappelle la proposition de l'entreprise GERCAUGEL de visiter les locaux. MM. GAUBE et ROLLIN sont intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22h30.

Délibérations :

- *29/2013 : Transfert compétence assainissement collectif au SIAEP*
- *30/2013 : Assistance du CDG pour évaluation des risques professionnels*
- *31/2013 : Modification des statuts du Syndicat des Energies du Gers*
- *32/2013 : Décision modificative n°1 Budget communal*
- *33/2013 : Marché salle des fêtes- avenant n°2 Lot électricité*
- *34/2013 : Tarifs de location salle des fêtes*
- *35/2013 : Marché salle des fêtes- avenant n°1 Lot Menuiseries extérieures*

Le Maire
Claude CLAVERIE

